

« timiez à leur rendre service, connaissant le  
 « bien que vous faites parmi elles. C'est ce qui  
 « fait que j'en écris à M. Dollier, afin que, s'il  
 « peut, il ne vous change point d'emploi et qu'il  
 « leur laisse cette satisfaction (1).» Il écrivait  
 aux sœurs de la Congrégation elles-mêmes: « Je  
 « souhaite qu'on puisse vous laisser longtemps  
 « M. de Valens. Comme M. Dollier est persuadé,  
 « aussi bien que nous, des avantages que le pays  
 « retire de votre institut, il fera volontiers tout  
 « ce qui pourra dépendre de lui pour y entretenir  
 « la ferveur, et faire en sorte que toutes les  
 « sœurs se perfectionnent de plus en plus (2).»

(1) Lettre à  
 M. de Valens,  
 28 mars 1695.

(2) Lettre à  
 la sœur Bar-  
 bier, du 27  
 mars 1695.

Après la cessation des troubles qui avaient  
 agité la Congrégation, la sœur Bourgeoys obtint  
 enfin d'exécuter le dessein qu'elle méditait depuis  
 si longtemps, de se démettre de la charge de  
 supérieure. M. de Saint-Vallier ayant visité de  
 nouveau la communauté en 1693, elle lui réitéra  
 ses instances, et cette fois elle fut exaucée, ainsi  
 qu'elle le raconte elle-même dans ses mémoires.  
 « Monseigneur, à qui trois ans auparavant j'avais  
 « exposé mes raisons, dit-elle, me demanda quel  
 « sujet j'avais de me démettre de la supériorité.  
 « Je lui répondis que peut-être DIEU me donnerait  
 « quelque temps de vie et que je pourrais m'en-  
 « tretenir avec la nouvelle supérieure de tout ce

XV.  
 La sœur  
 Bourgeoys  
 se démet  
 enfin  
 de sa charge  
 de  
 supérieure.  
 Elle  
 est délivrée  
 de ses peines.